



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2005
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-huitième session

4-8 avril 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

Rectificatif

1. **Ordre du jour provisoire, page 1**

Supprimer

10. Élection du Bureau de la trente-neuvième session

2. **Page 7**

Supprimer

10. Élection du Bureau de la trente-neuvième session

Dans sa décision 2004/2, la Commission a décidé d'élire son Bureau le dernier jour de chaque session. Elle a également décidé d'établir un système de roulement géographique pour sa présidence.

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission élit parmi les représentants de ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Bureau, selon que de besoin.

Lors des sessions antérieures, la Commission a élu un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

